## **DYNAMISEZ LE POTENTIEL DE PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT** D'ASSURANCE VIE

## Altavera Septembre 2019

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 12 septembre 2019.

Titre de créance émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions et garanti par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Offre à durée limitée. Commercialisation du 1er mai au 31 août 2019, pouvant être clôturée sans préavis. Code ISIN: FR9347FS5906

Document à caractère promotionnel.



Assuré d'avancer

## Altavera Septembre 2019



Altavera Septembre 2019 est un support en unités de compte. Il vous permet de bénéficier de :

- la sécurisation des gains de 4 % brut<sup>(1)(2)</sup> en années 1 et 2 sans conditions à l'échéance du support,
- un gain potentiel de 4 % brut<sup>(1)(2)</sup> pour chaque année écoulée en cas d'échéance anticipée, ou à l'échéance finale des 8 ans (en cas de stabilité ou hausse de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> par rapport à son niveau initial),
- la protection du capital à l'échéance finale jusqu'à une baisse<sup>(3)</sup> de l'indice de 40 % par rapport à son niveau initial

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50°, indice représentatif du marché actions de la zone euro.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou, à l'échéance finale, en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % à l'échéance finale.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Evolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

#### **•** AVANTAGES

- Une protection du capital<sup>(1)[2)</sup> à l'échéance finale dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>[5]</sup>, l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.
- Les gains de 4 % brut<sup>(1)[2]</sup> en années 1 et 2 sont sécurisés sans conditions à l'échéance du support.
- Un gain conditionnel de 4 % brut<sup>[1] [2]</sup> par année écoulée depuis la date d'observation initiale, incluant les gains sécurisés en années 1 et 2, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation annuelle<sup>[4]</sup> ou finale<sup>[5]</sup>.
- Effet mémoire: si les conditions de versement du gain de 4 % brut<sup>[1][2]</sup> sont déclenchées, il sera acquis au titre de l'année en cours, et également pour chacune des années précédentes.

### • INCONVÉNIENTS

- À l'échéance finale, il existe un risque de perte partielle ou totale du capital initialement investi si, à la date d'observation finale<sup>[5]</sup>, l'indice est en baisse<sup>[3]</sup> de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. En conséquence, le rendement d'Altavera Septembre 2019 à l'échéance finale est très sensible à une faible variation de l'indice Euro Stoxx 50® autour du seuil de 40 %.
- Un gain conditionnel plafonné à 4 % brut<sup>[1][2]</sup> par année écoulée, même si la performance de l'indice es supérieure.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions composant l'indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte donc en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 4 à 8 ans.
- Les gains annuels éventuellement acquis ne sont pas capitalisés.

#### **FACTEURS DE RISQUES**

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section «Facteurs de risque» du Prospectus de Base qui est accessible sur https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram<sup>[6]</sup>. Les Conditions Définitives relatives aux Titres sont disponibles sur le site internet de la Bourse du Luxembourg https://www.bourse.lu. Ces risques sont notamment:

Risque de perte partielle ou totale en capital - L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance :

- toute sortie anticipée (rachat total ou décès) se fera aux conditions de marché.
- à l'échéance finale, si l'indice est en baisse<sup>[3]</sup> de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

**Risque de contrepartie -** L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de

la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des Titres émis par l'Émetteur.

**Risque de marché** - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité -** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

(1), (2), (3), (4), (5), (6) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

## ▶ Principales caractéristiques

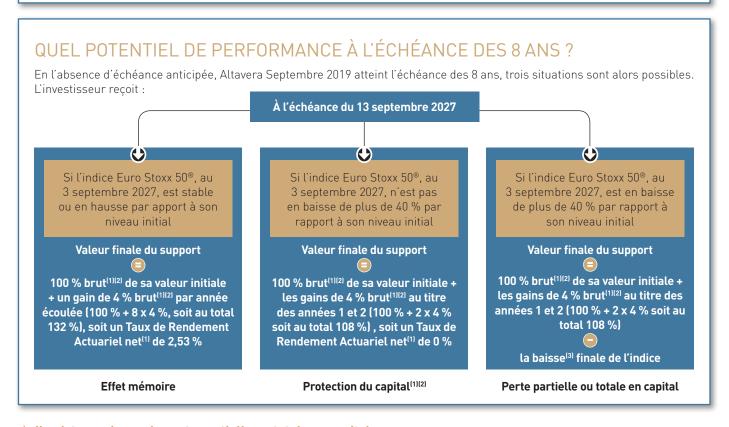
Les gains de 4 % brut<sup>(1)(2)</sup> des années 1 et 2 sont sécurisés sans conditions à l'échéance du support quelle que soit l'évolution de l'indice.

## UN GAIN CONDITIONNEL DE 4 % BRUT<sup>[1][2]</sup> PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

De l'année 4 à l'année 7, si à l'une des dates d'observation annuelle<sup>[4]</sup>, l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 12 septembre 2019, Altavera Septembre 2019 prend fin automatiquement par anticipation. L'investisseur reçoit à la date d'échéance anticipée correspondante :

Valeur finale du support 😑 100 % brut [1][2]de sa valeur initiale 🕞 un gain de 4 % brut[1][2] par année écoulée

Le Taux de Rendement Actuariel net<sup>[1]</sup> (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée, est de : 2,78 % la 4ème année ; 2,71 % la 5ème année ; 2,65 % la 6ème année ; 2,59 % la 7ème année.



#### ightarrow Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :

- en cas de sortie<sup>[7]</sup> (rachat ou décès) avant l'échéance finale ;
- à l'échéance finale, si l'indice Euro Stoxx 50°, au 3 septembre 2027, est en baisse<sup>[3]</sup> de plus de 40 % par rapport à son niveau initial;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

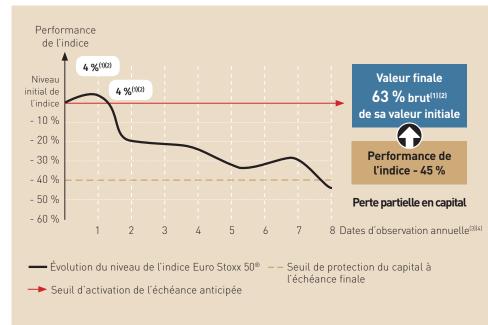
L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 13 septembre 2027, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

- (1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale du 12 septembre 2019 pour les versements réalisés du 1er mai au 31 août 2019.
- (2) Hors frais de gestion du contrat.
- (3) La baisse de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (12 septembre 2019) et à la date d'observation finale (3 septembre 2027), exprimée en pourcentage de son niveau initial.
- (4) Les dates d'observation annuelle sont : 5 septembre 2023 (année 4), 5 septembre 2024 (année 5), 5 septembre 2025 (année 6) et 4 septembre 2026 (année 7).
- (5) La date d'observation finale est le 3 septembre 2027 (année 8).
- (6) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique «Avertissement Final» de ce document, paragraphe «Disponibilité de la documentation du support».
- [7] L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

## ▶ Scénarios de marché-Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes d'Altavera Septembre 2019. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs qui sont liés à la performance réelle de l'indice Euro Stoxx 50°.

#### SCÉNARIO DÉFAVORABLE: UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS

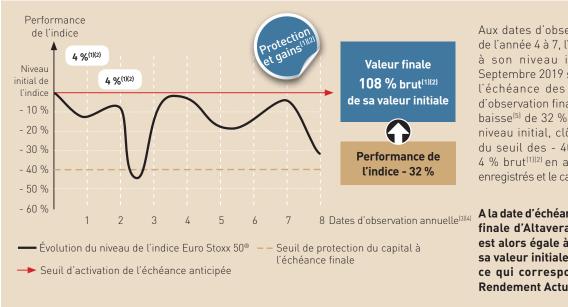


Aux dates d'observation annuelle<sup>[3]</sup> de l'année 4 à 7, l'indice est inférieur à son niveau initial : Altavera Septembre 2019 se poursuit jusqu'à l'échéance des 8 ans. À la date d'observation finale<sup>[4]</sup>, l'indice est en baisse<sup>[5]</sup> de 45 % par rapport à son niveau initial, clôturant en dessous du seuil des - 40 %. Les gains de 4 % brut<sup>[1][2]</sup> en années 1 et 2 sont sécurisés mais le capital n'est plus protégé.

A la date d'échéance finale, la valeur finale d'Altavera Septembre 2019 est alors égale à 63 % brut $^{(1)(2)}$  de sa valeur initiale (100 % + 2 x 4 % - 45 %), engendrant une perte en capital, ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net $^{(1)}$  de -6,52 %

Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net (1) serait de - 7,20 %.

#### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE: UN GAIN ET UNE PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS



Aux dates d'observation annuelle<sup>[3]</sup> de l'année 4 à 7, l'indice est inférieur à son niveau initial : Altavera Septembre 2019 se poursuit jusqu'à l'échéance des 8 ans. À la date d'observation finale<sup>[4]</sup>, l'indice est en baisse<sup>[5]</sup> de 32 % par rapport à son niveau initial, clôturant au-dessus du seuil des - 40 %. Les gains de 4 % brut<sup>[1][2]</sup> en années 1 et 2 sont enregistrés et le capital est protégé<sup>[1][2]</sup>.

A la date d'échéance finale, la valeur finale d'Altavera Septembre 2019 est alors égale à 108 % brut $^{(1)(2)}$  de sa valeur initiale (100 % + 2 x 4 %), ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net $^{(1)}$  de 0 %.

Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de - 4,71 %.

<sup>(1)</sup> Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale du 12 septembre 2019 pour les versements réalisés du 1er mai au 31 août 2019.

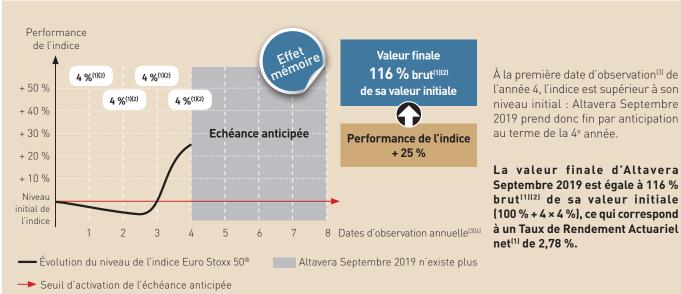
<sup>(2)</sup> Hors frais de gestion du contrat.

<sup>(3)</sup> Les dates d'observation annuelle sont : 5 septembre 2023, 5 septembre 2024, 5 septembre 2025 et 4 septembre 2026.

<sup>(4)</sup> La date d'observation finale est le 3 septembre 2027 (année 8).

<sup>(5)</sup> La baisse de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (12 septembre 2019) et à la date d'observation finale (3 septembre 2027), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

#### SCÉNARIO FAVORABLE: UN EFFET MÉMOIRE ET UN GAIN EN CAPITAL EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de 5,74 %.

#### ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (« DIVIDENDES NON RÉINVESTIS »)

Les données relatives aux performances et/ou simulations de performances historiques ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le Garant de la formule, ni l'Émetteur n'assument une quelconque responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

La valeur finale d'Altavera Septembre 2019 est égale à 116 % brut<sup>(1)(2)</sup> de sa valeur initiale (100 % + 4 × 4 %), ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel

La performance d'Altavera Septembre 2019 est en lien avec les évolutions annuelles de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis).

Celui-ci est composé de 50 des plus grandes capitalisations boursières (réparties entre les différents états membres de la zone euro).

Les dividendes éventuellement versés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50® ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Une performance «dividendes non réinvestis» est inférieure à une performance «dividendes réinvestis» et résulte donc en un rendement moindre.

La consultation de l'indice est publique, sa cotation est hebdomadaire et consultable sur le site www.stoxx.com.

<sup>[1]</sup> Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale du 12 septembre 2019 pour les versements réalisés du 1er mai au 31 août 2019.

<sup>(2)</sup> Hors frais de gestion du contrat.

<sup>[3]</sup> Les dates d'observation annuelle sont : 5 septembre 2023, 5 septembre 2024, 5 septembre 2025 et 4 septembre 2026.

<sup>(4)</sup> La date d'observation finale est le 3 septembre 2027 (année 8).

## ▶ Fiche technique

**Instrument financier:** Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

**Émetteur :** Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

Garant de la formule : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB », S&P A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+, au 11 mars 2019). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Crédit Agricole CIB, il présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.

Code ISIN: FR9347FS5906

Devise: EUR

**Sous-jacent:** Indice Euro Stoxx 50® (code ISIN: EU0009658145)

Cotation: Bourse de Luxembourg

Valorisation: Hebdomadaire (le vendredi)

**Double valorisation :** Une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Société Générale Securities Services qui est une société indépendante financièrement de Crédit Agricole CIB.

Marché secondaire: Crédit Agricole CIB s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière hebdomadaire des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette maximale achat/vente de 1 %.

Commissions de distribution: Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par Crédit Agricole CIB à l'assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

Montant maximum de l'émission : 50 millions d'euros

Valeur nominale: 1000 euros

**Garantie du capital:** pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

Période de commercialisation : du 1er mai au 31 août 2019

**Prix de souscription :** il progressera de façon constante, de 995,7 euros le 3 mai 2019 à 1 000 euros le 12 septembre 2019.

Date d'émission du support : 3 mai 2019

Date d'observation initiale du niveau de l'indice: 12 septembre 2019

**Dates d'observation annuelle du niveau de l'indice :** 5 septembre 2023, 5 septembre 2024, 5 septembre 2025 et 4 septembre 2026.

**Dates d'échéance anticipée :** 12 septembre 2023, 12 septembre 2024, 11 septembre 2025 et 10 septembre 2026.

Date d'observation finale du niveau de l'indice : 3 septembre 2027

Date d'échéance finale : 13 septembre 2027

Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée: Si à l'une des 4 dates d'observation annuelle, l'indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 12 septembre 2019, le support prend fin à la date d'échéance anticipée correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 4 % brut<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date d'observation initiale.

Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à la date d'échéance finale : Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 132 % brut<sup>[1]</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial;
- ou 108 % brut<sup>[1]</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial :
- ou 108 % brut<sup>[1]</sup> de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'indice (exprimée en pourcentage de son niveau à la date d'observation initiale) si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

<sup>(1)</sup> Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'indice Euro Stoxx 50°, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.

Disponibilité de la documentation du support - Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de 25 000 000 000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 1er août 2018 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses éventuels suppléments (ensemble le « Prospectus de Base » disponible sur https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram) et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres) disponibles sur le site internet de la Bourse du Luxembourg https://www.bourse.lu.

En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaudra. A la demande de l'émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément à la Directive 2003/71/CE, amendée par la Directive 2010/73/CE (la Directive Prospectus). Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé relatif aux Titres disponible sur https://www.documentation.ca-cib.com/Url/DownloadKid?code=aa87111c-5902-4a3e-b077-7f43a6b2c369 avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises.

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives relatives aux Titres avant tout investissement dans le support.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation - L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Agrément -** Crédit Agricole CIB est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée - Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente - Ce support peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Crédit Agricole CIB n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marché** - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ou dénouement anticipé du support - Seule Crédit Agricole CIB s'est engagée auprès de l'assureur à assurer un marché secondaire sur le titre, à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier.

Avertissement relatif à l'indice - L'Euro Stoxx 50® est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Limited, Zurich, Suisse et / ou ses concédants (« concédants »), qui est utilisée sous licence. Cette opération n'est en aucune façon sponsorisée, avalisée, vendue ou promue par STOXX et ses concédants de licence et aucun des détenteurs de licence n'auront aucune responsabilité à cet égard.

Conflit d'intérêt - Crédit Agricole CIB peut soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique-Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

# DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur **ganpatrimoine.fr** permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7 j/7 pour :

#### → Consulter le détail de vos contrats :

vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.

#### → Effectuer des opérations de gestion :

des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.

#### → Suivre l'actualité "En direct des marchés" :

pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICI, prospectus, etc.):

- simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix;
- comparer la performance entre plusieurs fonds;
- créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés :
- créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.

## Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs.

- pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets";
- pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

#### Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 8 220 690 euros 457 504 694 RCS Lille - APE : 6622Z Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022 59777 Furalille

N° d'immatriculation 09 051 780

www.orias.fr Mandataire de Groupama Gan Vie et de ses

filiales

www.ganpatrimoine.fr

Gan Patrimoine distribue exclusivement les produits de Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros -340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

#### Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé) RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4, Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 772C-032019 - Crédit photo: ©Shutterstock.

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés «Imprim'Vert» ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement

